

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 05 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse LEGOURD, M. Benoît MORCHOINE, M. Jean-François GIRARD, M. Claude HENRY, Mme Sophie FOUCHER, Madame Christiane COSSE, Mme Annick LELIEVRE, M. Lucien DUCHESNE, M. Arnaud CORBEAU.

Absents excusés: Mme Catherine ANDRE, M. Maurice DELANOUE.

Absent non excusé : M. Jean-Michel DOUSSELIN, M. Jean-Vincent BONIN

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Annick LELIEVRE.

ORDRE DU JOUR :

En début de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter de délibérer sur deux points ne figurant pas à l'ordre du jour. Ils acceptent à l'unanimité, la séance peut donc commencer.

1. TARIFS LOCATIONS HEBERGEMENTS TEMPORAIRES AU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire ayant reçu plusieurs demandes de locations pour les logements temporaires du presbytère demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur la tarification à mettre en place selon le détail ci-dessous :

- **Tarif été (du 1^{er} mai au 30 septembre)**
- Une nuitée = 25 €
- Une semaine = 100 € charges comprises (eau, électricité)
- Un mois = 330 € charges comprises (eau, électricité)
- Appartement pour personne à mobilité réduite du rez-de-chaussée = 380 €
Montant de la caution équivalent au montant de la location.

- **Tarif hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril)**
- Une nuitée = 25 € + les frais de chauffage
- Une semaine = 100 € + les frais de chauffage
- Un mois = 330 € + les frais de chauffage
- Appartement pour personne à mobilité réduite du rez-de-chaussée = 380 € + les frais de chauffage.
Montant de la caution équivalent au montant de la location

En cas de nécessité du linge jetable pourra être fourni moyennant un supplément.

IMPORTANT :

Le chèque de caution sera établi au nom du Trésor Public lors de la remise des clés.

Un état des lieux sera effectué avant et après la location du logement. Les locaux devront être rendus propres et en bon état.

La photocopie de l'Assurance Responsabilité Civile devra être fournie pour chaque location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

2. GRATIFICATION ATTRIBUEE A UN STAGIAIRE :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'un jeune stagiaire du collège de Neung sur Beuvron, Monsieur Laurent VIRATELLE, domicilié 9 rue de la grande Marchaise à Courmemin, a été accueilli aux services techniques durant la période du 13 mai au 05 juillet 2013 inclus.

Le conseil municipal souhaite lui attribuer une gratification d'un montant de 400 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

3. DEVIS CONCERNANT LA PASSERELLE DE MINSON :

Monsieur le Maire présente quatre devis estimatifs concernant le remplacement de la passerelle de Minson.

Entreprise Léonard Charpentes pour un montant HT de 20 200,00 €, montant TTC de 24 159.20 €.

Société FOUCHER Philippe et Jean-Pierre pour un montant HT de 20 340,00 €, montant TTC de 24 326.64 €

Entreprise RICHER Jean-Luc pour un montant HT de 20 970.50 €, montant TTC de 25 080.72 €

Sarl GOULET et FILS pour un montant HT de 7 902.50 €, montant TTC de 9 451.39 €.

Les devis de Messieurs RICHER et GOULET sont complémentaires et représentent un montant de 34 532.01 € TTC.

Le devis de la Société FOUCHER Philippe et Jean-Pierre est retenu, celui-ci étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

4. DEVIS DE REPARATION D'UN TOIT DE BARNUM :

Monsieur le Maire propose de délibérer sur un devis de l'entreprise BOURGOIN, fournisseur des barnums de la Commune, pour la réparation du toit d'un barnum pour un montant de 140.00 € HT soit 167.44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

5. DEVIS DE FOURNITURE DE MUR ET PIGNON DE BARNUM :

Le conseil municipal décide de délibérer sur un devis de l'entreprise BOURGOIN concernant la fourniture de deux pignons de barnum et d'un mur pour un montant HT de 1 468.00 € soit 1755.73 € TTC. A l'heure actuelle, ce barnum ne peut être mis à la location.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

6. TRAVAUX DIVERS AUX ECOLES :

Monsieur le Maire évoque son rendez-vous avec Monsieur et Madame GIRARD, parents de l'enfant qui s'est blessé dans la cour de l'école dernièrement.

Il est nécessaire d'intervenir sur la cour de l'école primaire dans un premier temps afin de la sécuriser.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise CLEMENT au conseil municipal pour la réfection de la cour de l'école primaire comportant la fourniture et la pose d'un enrobé noir à chaud de 440 m² s'élevant à la somme de 12 991.94 € TTC.

Le conseil municipal souhaite obtenir deux autres devis avant de prendre une décision.

Suite au Conseil d'Ecole du jeudi 27 juin dernier, plusieurs souhaits ont été évoqués notamment l'isolation et la peinture de deux classes maternelles.

Deux devis de l'entreprise CHARPENTIER ont été reçus pour un montant de 1248.62 € TTC par classe.

Le conseil municipal adopte l'offre de l'entreprise CHARPENTIER à l'unanimité.

Quant à la peinture des deux classes maternelles, Monsieur le Maire présente le devis demandé à l'entreprise HOURY pour un montant de 7930.38 € TTC, précisant que dans un premier temps une sous couche peut être prévue en attendant les disponibilités de l'entreprise HOURY pour la totalité des travaux avant la prochaine rentrée scolaire.

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité.

Il est prévu l'acquisition de deux buts de basketball extérieurs avec protections.

Une recherche de prix a été effectuée auprès de CASALSPORT pour un montant de 1194.00 € TTC. Un devis sera demandé à la Société INTERSPORT.

Il sera demandé à l'entreprise HOURY le marquage au sol pour le terrain de handball et de basketball.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Il faudra prévoir l'agrandissement et la réfection de la cour de l'école maternelle dans les années à venir.

Il est demandé de repeindre le jeu dans la cour de l'école maternelle et de retirer le bac à sable s'il n'est plus utilisé.

Concernant l'agencement des anciens WC, il est prévu de reboucher les toilettes et de faire un coffrage afin de pouvoir stocker du matériel plus aisément.

Il est envisagé de regrouper les lignes téléphoniques et internet pour les écoles primaire et maternelle.

Une sonnette sera installée au portail d'entrée de l'école, côté rue Henri de Geoffre ainsi qu'une serrure. Les entreprises GOULET et MANCHET doivent intervenir avant la prochaine rentrée scolaire.

7. TABLEAU RECAPITULATIF DES SITUATIONS DE TRAVAUX AU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau récapitulatif des situations de travaux au presbytère établi par l'architecte Monsieur Laurent Carnoy. Il reste à mandater au total la somme de 30 654.25 € H.T.

Le conseil municipal demande un bilan comptable complet des dépenses et recettes concernant cette opération dès qu'elle sera achevée.

8. AUTORISATION D'ABANDON DES POMPES A ESSENCE DANS LE BAIL DE LOCATION DU GARAGE MELLOTT DES L'OUVERTURE DU MAGASIN CARREFOUR CONTACT :

Monsieur ROBINEAU part à la retraite et envisage de céder son garage. L'acquéreur éventuel ne souhaite pas conserver la gestion des pompes à essence.

Le conseil municipal propose de vérifier dans le bail de location actuel les dispositions concernant les pompes à essence.

L'abandon des pompes représenterait un coût important pour les mettre hors d'usage (environ 20 000 € par pompe) à la charge des propriétaires.

Le dossier est à suivre.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Monsieur Jean-Pierre HIGOA est recruté à compter du 24 juin 2013.

Une délégation de signature sera accordée à Monsieur Jean-Michel DOUSSELIN pour la célébration du mariage Charpentier/ Ballanger du 17 août prochain.

Le conseil municipal approuve cette décision.

Quelques problèmes des services périscolaires ont été évoqués lors du dernier conseil d'école concernant le règlement de la garderie et la qualité des repas de la restauration scolaire. Prévoir un règlement à terme échu pour la prochaine rentrée scolaire et se renseigner auprès de la Trésorerie.

La procédure et les négociations concernant le contrat groupe « assurances statutaires » par le Centre Départemental de Gestion sont arrivées à terme.

L'offre la plus économiquement avantageuse retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Candidat retenu : CNP gestion SOFCAP

Durée : 4 ans

Régime : capitalisation

La gestion du contrat est réalisée par les services du CDG ce qui permet une plus grande proximité avec les interlocuteurs et donc professionnels du statut.

S'agissant de notre structure, les propositions sont les suivantes :

Pour les agents affiliés à la CNRACL, garantie de tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire, taux 5.35 %

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public (IRCANTEC), garantie de tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire, taux 1.15 %.

Un courrier de mise en place de ce nouveau contrat nous sera transmis prochainement.

La fontaine a été mise en fonctionnement quelques jours puis la pompe est tombée en panne. L'entreprise LETERRE doit établir un devis. L'entreprise GOULET doit intervenir pour la mise en place des grilles. La fontaine fonctionnera de 7h à 19h et sera éclairée de 21h à 23h.

La collectivité a reçu l'accusé de réception du dossier complet de demande de subvention PER « Filière Bois Energie » concernant la création d'un réseau de chaleur.

A compter du 1^{er} juillet 2013, une nouvelle mesure est instaurée concernant l'éclairage des vitrines et façades de bâtiments la nuit.

Cela représente une économie d'environ 200 millions d'euros et évite le rejet de 250 000 tonnes de CO2 chaque année. Cette mesure est obligatoire et des contrôles seront effectués par les maires et les préfets. Chaque infraction expose l'exploitant à une amende de 750 €.

Demande de radar pédagogique rue du 11 novembre afin de réduire les nuisances de la circulation et augmenter la sécurité à l'entrée de la Commune. Le conseil municipal évoque le coût important d'un radar pédagogique qui n'apporte pas forcément le résultat escompté. Il souhaite informer la gendarmerie pour l'application de contrôles plus fréquents sur cette route.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la renégociation des emprunts de la Commune suite au rendez-vous de Monsieur Michel LEGOURD avec le Crédit Agricole, en présence de Monsieur Claude BEAUFILS. Les pénalités sont trop importantes sur les frais de remboursement par anticipation des emprunts.

Un courrier sera envoyé aux associations, aux écoles et au collège concernant l'utilisation du gymnase impossible à compter du mois de septembre 2013. Accès au stade envisagé durant la durée des travaux.

Le conseil municipal a reçu les remerciements de l'Association ASSD Football de Neung sur Beuvron pour la subvention accordée pour la saison 2012/2013.

Expulsion locative de Monsieur Laurent Corneille au 1^{er} rue Albert Prudhomme, 1^{er} étage. Monsieur le Maire propose de le reloger dans le logement prévu pour les sans domicile fixe au presbytère.

Acquisition de banquettes de style « clic clac » à la place des lits dans les chambres du presbytère pour une question de gain de place.

Le Comité de Jumelage expose ses besoins concernant le projet de service volontaire européen sur un logement au sein du presbytère et un bureau soit à la Maison des Associations, soit au premier étage de la mairie. Le conseil municipal émet un avis favorable et approuve ce projet de service volontaire européen.

Le conseil municipal souhaite que l'éclairage public fonctionne jusqu'à minuit durant la saison estivale et jusqu'à 2h pour les festivités du 14 juillet.

Les travaux du supermarché Carrefour Contact ont commencé mais ils ont été suspendus suite à un branchement EDF en attente.

Les travaux d'assainissement Route de Vernou en Sologne sont en cours de réalisation.

Le premier Adjoint évoque un courrier reçu en mairie concernant la vitesse excessive des véhicules en bas de la rue descendant au parking du Champ de Foire. Les riverains demandent s'il ne serait pas possible d'installer un sens interdit sur cette parcelle étroite sauf aux riverains.

Le conseil municipal explique qu'il est en effet moins dangereux d'emprunter la rue avant le pont du Beuvron mais qu'il peut être installé malgré tout ce panneau de sens interdit sauf aux riverains.

Il faut prévoir d'installer un filet pour les oiseaux au camping afin d'éviter les nuisances. Le problème a déjà été évoqué lors d'une autre séance du conseil municipal.

Des ruches ont été installées sur le chemin de commune des Prés suite aux intempéries, le terrain n'étant pas accessible. Elles seront déplacées en direction du champ, l'apiculteur en a été avisé et fait le nécessaire. Affaire à suivre.

La Séance est levée à 22h55.

